

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) No. 1907/2006  
(modifié par le règlement (UE) 2020/878)

### Steinfels Produit pour tremper l'argenterie

#### ***RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise***

##### **1.1. Identificateur de produit**

<b>Nom du produit</b>	Steinfels Produit pour tremper l'argenterie
<b>Code du produit</b>	10290.0003.007/102263
<b>UFI</b>	A7EX-SHVN-2J9T-KT3J

##### **1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

<b>Utilisation de la substance/du mélange</b>	Produit pour lave-vaisselle
---	-----------------------------

##### **1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

<b>Identification de la société/entreprise</b>	Steinfels Swiss Division der Coop Genossenschaft St. Gallerstrasse 180 CH-8404 Winterthur Tel : 052 234 44 00 Fax : 052 234 44 01 info@steinfels-swiss.ch
--	---

<b>1.4. Numéro d'appel d'urgence</b>	145 (Tox Info Suisse)
<b>Date d'émission</b>	04.01.2021
<b>Version</b>	2 (Version précédente: 1 (GHS))

---

## **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

### **2.1. Classification de la substance ou du mélange**

#### **Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008**

Cancérogénicité, Catégorie 2, H351  
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2, H319  
Corrosion/irritation cutanée, Catégorie 2, H315  
Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2, H361d  
Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 3, H412

#### **Information complémentaire**

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

### **2.2. Éléments d'étiquetage**



#### **Mention d'avertissement**

Attention

#### **Mentions de danger**

H315: Provoque une irritation cutanée.  
H319: Provoque une sévère irritation des yeux.  
H351: Susceptible de provoquer le cancer.  
H361d: Susceptible de nuire au fœtus.  
H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### **Conseils de prudence**

P263: Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse/ pendant l'allaitement.  
P280: Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.  
P308+P313: EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.  
P332+P313: En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.  
P405: Garder sous clef.  
P501: Eliminer le contenu dans une installation d'élimination des déchets spéciaux agréée.

#### **Informations supplémentaires**

Aucun(e).

#### **Identificateur de produit**

Aucun(e).

### **2.3. Autres dangers**

Aucun(e) à notre connaissance.

---

## **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

### **3.2. Mélanges**

Formulation.

<b>Composants</b>		<b>Classification CLP</b>	<b>Identificateur de produit</b>
Thiourée	2,5% - 5%	Carc. 2 H351, Repr. 2 H361 (d), Acute Tox. 4 H302, Aquatic Chronic 2 H411	No.-CAS: 62-56-6 No.-CE: 200-543-5 No.-Index: 612-082-00-0
Acide phosphorique; acide orthophosphorique	2,5% - 5%	Skin Corr. 1B H314 [Skin Corr. 1B H314: C ≥ 25 %   Skin Irrit. 2 H315: 10 % ≤ C < 25 %   Eye Irrit. 2 H319: 10 % ≤ C < 25 %]	No.-CAS: 7664-38-2 No.-CE: 231-633-2 No.-Index: 015-011-00-6

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

**Impuretés dangereuses**                      Aucun(e) à notre connaissance.

---

## **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

### **4.1. Description des premiers secours**

<b>Inhalation</b>	Amener la victime à l'air libre. Consulter un médecin après toute exposition importante.
<b>Contact avec la peau</b>	Laver à l'eau et au savon par précaution.
<b>Contact avec les yeux</b>	Bien rincer avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières. Si on peut enlever facilement les verres de contact portés, le faire. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
<b>Ingestion</b>	Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne PAS faire vomir. Consulter un médecin si nécessaire.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**                      En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette).

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**                      Aucun(e) à notre connaissance.

---

## ***RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie***

### **5.1. Moyens d'extinction**

**Moyens d'extinction appropriés** Utiliser un produit chimique sec, du CO<sub>2</sub>, de l'eau pulvérisée ou de la mousse d'alcool.

**Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité** Jet d'eau à grand débit.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** Ce produit n'est pas inflammable. En cas d'incendie, la fumée peut contenir le produit original en plus de composés non identifiés, toxiques et/ou irritants.

### **5.3. Conseils aux pompiers**

**Équipement spéciaux pour la protection des intervenants** Procédure standard pour feux d'origine chimique.

**Méthodes particulières d'intervention** Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

---

## ***RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle***

### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

**Conseils pour les non-secouristes** Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Balayer pour éviter les risques de glissade.

**Conseils pour les secouristes** A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement** Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage** Nettoyer rapidement en balayant ou en aspirant. Après le nettoyage, rincer les traces avec de l'eau.

---

## ***RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage***

**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Éviter l'ingestion, l'exposition des yeux et de la peau ainsi que l'inhalation de toute vapeur générée.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités** Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Ne pas stocker en présence de produits alimentaires. Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'information disponible.

---

## **RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

### **8.1. Paramètres de contrôle**

<b>Limite(s) d'exposition</b>	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.
<b>Thiourée (CAS 62-56-6)</b>	
Germany - DFG - Recommended Exposure Limits - Carcinogens	Category 3 (could be carcinogenic for man)
Germany - DFG - Recommended Exposure Limits - Sensitizers	photo and skin sensitizer
<b>Acide phosphorique; acide orthophosphorique (CAS 7664-38-2)</b>	
Switzerland - Occupational Exposure Limits - Developmental Risk Groups	Developmental Risk Group C
Switzerland - Occupational Exposure Limits - TWAs - (MAKs)	2 mg/m3 TWA [MAK] (inhalable dust)
Switzerland - Occupational Exposure Limits - STELs - (KZWs)	4 mg/m3 STEL [KZW] (inhalable dust)
EU - Occupational Exposure (2000/39/EC) - First List of Indicative Occupational Exposure Limit Values - TWAs	1 mg/m3 TWA
EU - Occupational Exposure (2000/39/EC) - First List of Indicative Occupational Exposure Limit Values - STELs	2 mg/m3 STEL
Austria - Occupational Exposure Limits - STELs - (MAK-KZWs)	2 mg/m3 STEL [KZW] (4 X 15 min)
Austria - Occupational Exposure Limits - TWAs - (MAK-TMWs)	1 mg/m3 TWA [TMW]
Germany - DFG - Recommended Exposure Limits - TWAs (MAKs)	2 mg/m3 TWA MAK (inhalable fraction)
Germany - DFG - Recommended Exposure Limits - Ceilings (Peak Limitations)	4 mg/m3 Peak (inhalable fraction)
Germany - DFG - Recommended Exposure Limits - Pregnancy	no risk to embryo/fetus if exposure limits adhered to
Germany - TRGS 900 - Occupational Exposure Limits - TWAs (AGWs)	2 mg/m3 TWA AGW (the risk of damage to the embryo or fetus can be excluded when AGW and BGW values are observed, inhalable fraction, exposure factor 2)

### **8.2. Contrôles de l'exposition**

**Contrôles techniques appropriés** Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

#### **Protection individuelle**

*Protection respiratoire* Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.

*Protection des mains* Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications du Règlement (CE) No. 2016/425 et au standard EN 374 qui en dérive. Contact total (Définition Contact au maximum: 480 minutes)  
Matériel: caoutchouc butyle  
épaisseur minimum: 0.47mm +/-0.05mm

Temps de pénétration: 480 minutes  
Matériel testé: Butoject 897+ Contact par éclaboussures (Définition  
Contact au maximum: 30 Minutes)  
Matériel: caoutchouc nitrile  
épaisseur minimum: 0.2mm  
Matériel testé: Dermatril (R) P 743 Le choix d'un gant approprié ne  
dépend pas seulement de sa matière mais aussi d'autres propriétés  
et il est différent d'une fournisseur à l'autre.

<i>Protection des yeux</i>	Lunettes de sécurité.
<i>Protection de la peau et du corps</i>	Pas de précautions spéciales.
<i>Risques thermiques</i>	Pas de précautions spéciales.
<b>Contrôle d'exposition de l'environnement</b>	Pas de précautions spéciales.

---

## **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

### **9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

<b>État physique</b>	Liquide.
<b>Couleur</b>	Incolore.
<b>Odeur</b>	Caractéristique.
<b>Point de fusion/ point de congélation:</b>	Non déterminé.
<b>Point d'ébullition ou point initial / intervalle d'ébullition:</b>	Non déterminé.
<b>Inflammabilité:</b>	Non déterminé.
<b>Limites inférieure et supérieure d'explosion:</b>	Non déterminé.
<b>Point d'éclair:</b>	n'a pas de point d'éclair
<b>Température d'auto-inflammation:</b>	Non déterminé.
<b>Température de décomposition:</b>	Non déterminé.
<b>pH:</b>	1,1
<b>Viscosité cinématique:</b>	Non déterminé.
<b>Solubilité:</b>	complètement soluble (Eau)
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):</b>	Non déterminé.
<b>Pression de vapeur:</b>	Non déterminé.
<b>Densité et/ou densité relative:</b>	1,04
<b>Densité de vapeur relative:</b>	Non déterminé.
<b>Caractéristiques des particules:</b>	Non applicable.

### **9.2. Autres informations**

<b>Autres caractéristiques de sécurité</b>	Pas d'information disponible.
--	-------------------------------

---

## **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

<b>10.1. Réactivité</b>	Pas d'information disponible.
<b>10.2. Stabilité chimique</b>	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
<b>10.3. Possibilité de réactions dangereuses</b>	Des gaz toxiques peuvent être libérés en cas de contact avec: Eau de Javel et autres composés chlorés
<b>10.4. Conditions à éviter</b>	Ne pas congeler.
<b>10.5. Matières incompatibles</b>	Incompatible avec les bases fortes et les oxydants.
<b>10.6. Produits de décomposition dangereux</b>	La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.

---

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

### **11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

<b>Toxicité aiguë</b>	<b>Thiourée (CAS 62-56-6)</b> Dermal LD50 Rat > 6810 mg/kg (NLM_CIP) Inhalation LC50 Rat > 0.9 mg/L 4 h(IUCLID) Oral LD50 Rat = 1750 mg/kg (JAPAN_GHS) <b>Acide phosphorique; acide orthophosphorique (CAS 7664-38-2)</b> Dermal LD50 Rabbit = 2740 mg/kg (JAPAN_GHS) Inhalation LC50 Rat > 850 mg/m <sup>3</sup> 1 h(NLM_CIP) Oral LD50 Rat = 1530 mg/kg (JAPAN_GHS)
<b>Corrosion/irritation cutanée</b>	Peut irriter la peau.
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Peut irriter les yeux.
<b>Sensibilisation respiratoire/cutanée</b>	Donnée non disponible.
<b>Cancérogénicité</b>	Susceptible de provoquer le cancer.
<b>Mutagénicité sur les cellules germinales</b>	Donnée non disponible.
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Susceptible de nuire au fœtus.
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique</b>	Donnée non disponible.
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée</b>	Donnée non disponible.
<b>Danger par aspiration</b>	Donnée non disponible.

## Expérience chez l'homme

Ce produit n'est associé à aucun effet négatif connu sur la santé de l'homme.

---

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

### 12.1. Toxicité

Donnée non disponible.

#### **Thiourée (CAS 62-56-6)**

Ecotoxicity - Freshwater Fish -

Acute Toxicity Data

Ecotoxicity - Water Flea - Acute  
Toxicity Data

Ecotoxicity - Freshwater Algae -  
Acute Toxicity Data

Ecotoxicity - Earthworm - Acute  
Toxicity Data

LC50 96 h Pimephales promelas >600 mg/L (IUCLID)

LC50 96 h Brachydanio rerio 10000 mg/L (IUCLID)

EC50 48 h Daphnia magna 35 mg/L (IUCLID)

EC50 96 h Desmodesmus subspicatus 6.8 mg/L (IUCLID)

EC50 72 h Desmodesmus subspicatus 3.8 - 10 mg/L (IUCLID)

LC50 28 Days Eisenia foetida >1000 mg/kg [soil dry weight]  
(IUCLID)

LC50 28 Days Eisenia foetida 3550 mg/kg [soil dry weight] (IUCLID)

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans le Règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des États Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'information disponible.

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'information disponible.

### 12.7. Autres effets néfastes

Pas d'information disponible.

---

## **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### **Résidus de produit / produit non utilisé**

Éliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur.

#### **Emballages contaminés**

Vider les restes du contenu. Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

---

## **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

<b>14.1. Numéro ONU</b>	UN 1805
<b>14.2. Nom d'expédition des Nations unies</b>	ACIDE PHOSPHORIQUE EN SOLUTION
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>	8
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>	III
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>	Polluant marin: Non.
<b>14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	Non applicable.
<b>14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC</b>	Non applicable.
<b>Règlement type des ONU</b>	
<b>ADR/RID</b>	UN 1805. Nom d'expédition des Nations unies: ACIDE PHOSPHORIQUE EN SOLUTION. Classe 8. Groupe d'emballage III. Étiquettes ADR/RID 8. Code de classement C1. Numéro d'identification du danger 80. Quantité limitée 5 L. Quantité exceptée E1. Catégorie de transport 3. Code de restriction en tunnels (E).
<b>IMDG</b>	UN 1805. Nom d'expédition des Nations unies: PHOSPHORIC ACID, SOLUTION. Classe 8. Groupe d'emballage III. Étiquettes IMDG 8. Quantité limitée 5 L. Quantité exceptée E1. No EMS F-A, S-B. Polluant marin: Polluant marin: Non..
<b>IATA</b>	UN 1805. Nom d'expédition des Nations unies: Phosphoric acid, solution. Classe 8. Groupe d'emballage III. Étiquettes IATA 8. Instructions de conditionnement (avion de ligne): 852 (5 L). Instruction d'emballage (LQ): Y841 (1 L). Instructions de conditionnement (avion cargo): 856 (60 L).

<b>Navigation fluviale ADN</b>	UN 1805. Nom d'expédition des Nations unies: ACIDE PHOSPHORIQUE EN SOLUTION. Classe 8. Groupe d'emballage III. Étiquettes ADN 8. Code de classement C1. Quantité limitée 5 L. Quantité exceptée E1.
<b>Autres Informations</b>	Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

---

## **RUBRIQUE 15: Informations réglementaires**

### **15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

<b>Informations réglementaires</b>	Composants au sens de la Règlement (CE) 648/2004: >=30%: de l'eau <5%: agents de surface non ioniques Catégorie de risques pour l'eau WGK (D) = 2.
------------------------------------	---

#### **Thiourée (CAS 62-56-6)**

TEDX (The Endocrine Disruption Exchange) - Potential Endocrine Disruptors	Present
EU - Cosmetics (1223/2009) - Annex II - Prohibited Substances	Prohibited
EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances	Present
Germany - Water Classification - Substances According to AwSV Classified By or Based on the VwVwS	Reg. no. 786, hazard class 3 - highly hazardous to water

#### **Acide phosphorique; acide orthophosphorique (CAS 7664-38-2)**

EU - Biocides (2007/565/EC) - Substances and Product-Types Not to Be Included in Annexes I, IA and IB to Directive 98/8/EC	Product type: 4
EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances	Present
EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Intermediates	Present ([231-633-2])
Germany - Water Classification - Substances According to AwSV Classified By or Based on the VwVwS	Reg. no. 392, hazard class 1 - slightly hazardous to water

### **15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Non demandé.

---

## **RUBRIQUE 16: Autres informations**

<b>Révision</b>	Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 1, 2, 3.
<b>Signification des abréviations et acronymes utilisés</b>	Aucun(e).
<b>Procédure de classification</b>	Méthode de calcul.
<b>Libellés des phrases mentionnées aux sections 2 et 3</b>	H302: Nocif en cas d'ingestion. H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H315: Provoque une irritation cutanée. H319: Provoque une sévère irritation des yeux. H351: Susceptible de provoquer le cancer. H361d: Susceptible de nuire au fœtus. H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
<b>Autres informations</b>	Prendre connaissance du mode d'emploi dans l'étiquette.
<b>Mode d'emploi</b>	Réservé aux utilisateurs professionnels.
<b>Clause de non-responsabilité</b>	Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document.